



Direction administration générale et partenariats

Décision n° 2021-233

Objet : Contrat d'exposition dans le cadre de l'exposition « Birmanie : la fragilité de la démocratie » sur le mur rouge de l'hôtel de ville

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre du Festival des solidarités, la ville de Sceaux valorise les actions des associations locales de coopération décentralisée engagées dans le cadre d'actions solidaires.

Vu le projet de contrat d'exposition avec l'association la Communauté birmane de France,

DECIDE

De signer le contrat d'exposition avec l'association la Communauté birmane de France sur le mur rouge de l'hôtel de ville du 12 au 28 novembre 2021.

Fait à Sceaux, le 12 novembre 2021



Philippe LAURENT